M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il nous est très utile d'avoir un débat sur le sujet important du Livre blanc sur la fiscalité avant son renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. D'après moi, un des premiers aspects dont il faudrait discuter est la façon dont ce Livre blanc a été présenté pour étude par la Chambre des communes. De toute évidence, le gouvernement attache beaucoup d'importance au Livre blanc et à ses propositions fiscales dans le cadre du programme général qu'il présentera quand il décidera de décréter une élection générale. A ce point de vue, je pense que le député d'York-Sud (M. Lewis) a fait des commentaires très pertinents plus tôt pendant le débat quand il a signalé la possibilité que le Livre blanc fasse partie d'un plan bien défini. Il a noté que le Livre blanc n'a pas été présenté avant le début de novembre cette année, malgré la promesse faite par le ministre des Finances il y a plus d'un an et selon laquelle la présentation à la Chambre en était imminente. Enfin, le ministre des Finances a déposé le Livre blanc le 7 novembre, et la motion a ensuite été proposée pour le déférer au comité permanent.

Une fois déféré au comité, il faudra naturellement à ce dernier un temps considérable pour en examiner toutes les ramifications et les incidences. Cela nous mènera tard en 1970. Je ne suis pas sûr du moment où le gouvernement présentera une mesure relative aux modifications fiscales. Peut-être le fera-t-il à l'automne de 1970 ou dès les premier mois de 1971. En tout cas, il semble évident que quels que soient les changements que le gouvernement pourrait préconiser, ils n'entreront pas en vigueur avant l'année fiscale 1971. Le résultat de tout avantage apparent pour certains contribuables du Canada se manifestera lorsque nos citoyens remettront leurs formules d'impôt pour l'année 1971 au cours des premiers mois de 1972.

• (12.30 p.m.)

Par pure coïncidence, cela tombe environ quatre ans après les dernières élections fédérales du 25 juin 1968. Le gouvernement fédéral aurait avantage à en faire l'un de ses principaux arguments pour la prochaine campagne électorale. Il peut espérer tirer profit de cette tactique. Je ne suis pas tout à fait persuadé qu'il en tirera du point de vue politique tous les avantages escomptés maintenant. Je

crois qu'à cet égard le débat qui s'est terminé hier, s'il m'est permis d'y faire rapidement allusion, était très concluant.

Au cours de ce débat, le gouvernement a obtenu en fin de compte l'agrément de la Chambre au maintien pour l'année civile 1970 de la surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt sur le revenu. Le gouvernement pourra ainsi présenter un tableau beaucoup moins sombre des répercussions des changements fiscaux de l'ancien régime au nouveau régime qui entrera en vigueur en 1971. A mon avis, c'est là une des principales raisons qui ont porté le gouvernement à maintenir la surtaxe de 3 p. 100.

Le gouvernement a longuement réfléchi sur le moment stratégique. A preuve, certaines réponses qu'on m'a données au moment où le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques étudiait le budget du ministère des Finances, en mai dernier. J'avais alors demandé au sous-ministre des Finances, au sujet du Livre blanc alors en gestation, si le ministère avait mis la dernière main aux documents de travail et aux études sur lesquels le gouvernement devait fonder ses politiques. M. Bryce m'avait dit alors que toutes les études étaient achevées et qu'il avait préparé tous les renseignements qu'exigeait le gouvernement et qui lui étaient nécessaires pour prendre sa décision à l'égard de sa nouvelle politique fiscale.

Non seulement, semble-t-il, le gouvernement a-t-il mis beaucoup de temps à étudier la question, un temps indûment long, mais certaines de ses décisions avaient été prises depuis déjà quelque temps. Le Livre blanc aurait pu être présenté plus tôt si le gouvernement l'avait voulu. Les discussions sur le Livre blanc doivent tenir compte de ce qu'il découle largement de l'étude monumentale terminée il y a plusieurs années et appelée couramment rapport de la Commission Carter sur la fiscalité. Ce rapport a suscité beaucoup de discussions favorables et défavorables. Certains groupes de pression organisés se sont opposés aux dispositions et aux recommandations de la Commission Carter.

Il faut se rappeler qu'au fond, le rapport Carter se compose d'un ensemble de recommandations relatives à un régime fiscal intégré au cadre d'un système économique capitaliste. C'est fondamental et important. Il n'est pas douteux que la Commission Carter a fait des recommandations en vue d'améliorer et